



Les élections passées, nous allons en profiter pour faire un retour sur l’histoire des différents maires à Parçay-sur-Vienne et sur l’évolution de leur fonction.

P30

Date	type d’élection	Maire ou seigneur de la paroisse
Au 9 ^{ème} siècle	Seigneur de la paroisse	l’abbé de Vinet
En 1666	Les maires achètent leur charge pour deux ans (système arbitraire).	N. Drouin de Champmorin
En 1717		César de Rozel
De 1752 à 1793	Le maire est choisi par le roi sur proposition de trois candidats. L'administration municipale reste sous le contrôle de l' intendant général (actuel préfet).	Charles Drouin
De 1793 à 1797	Le maire et ses conseillers doivent payer un impôt au moins équivalent à dix journées de travail et sont élus au suffrage direct pour 2 ans (rééligibles par les citoyens actifs : contribuables payant une contribution au moins égale à 3 journées de travail dans la commune.)	Monsieur Dubois Berthelot Louis Pour 2 mandats

De 1797 à 1837	les maires sont nommés pour 3 ans par le préfet choisis sur une « liste de confiance » établie par élection. Il ne peut pas être totalement ignorant et doit au moins savoir lire et signer. Maires et conseillers deviennent donc des fonctionnaires de fait (sans rétribution).	Louis Charles Drouin (fils de Charles) 10 mandats
	Les notables communaux constituent le corps électoral. Les conseillers sont nommés pour dix ans et le maire et son adjoint pour 5 ans .	
	Le maire qui doit être riche pour « inspirer respect » est nommé par le préfet, mais les conseillers municipaux sont élus pour six ans , par les hommes de plus de 21 ans et ceux qui ont le plus de revenus.	
De 1837 à 1838		Mr Masselin Armand 1 an (cause : décès)
De 1838 à 1840	le premier adjoint assure la fonction de maire	Mr Bouquaire François Grégoire 2 ans